



CHERS PARENTS

La réforme des rythmes scolaires

Depuis la mise en place de la semaine à quatre jours, nos écoliers subissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde. Selon les spécialistes des rythmes de l'enfant, cette concentration du temps scolaire est inadaptée car source de fatigue excessive ; elle est préjudiciable aux apprentissages scolaires.

Les nouveaux rythmes scolaires seront mieux adaptés aux apprentissages fondamentaux. Par ailleurs, ils permettront aux enfants qui le souhaiteront de participer à des activités sportives et culturelles. Cette évolution a pour objectif de favoriser leur initiation à certaines disciplines et d'apprendre à connaître le patrimoine de leur ville.

Après de multiples concertations avec les différents acteurs concernés (parents d'élèves, enseignants, directeurs d'établissements, l'Inspecteur de l'Education Nationale et les présidents d'associations), la Ville s'est donc engagée dans l'application de cette réforme dès la rentrée de septembre 2013 estimant que toutes les conditions nécessaires étaient réunies.

Bien cordialement,


Laurent KALINOWSKI
Maire de Forbach
Député de la Moselle

Ce qui va concrètement changer en septembre 2013 :

Dès la rentrée de septembre 2013, tous les écoliers forbachois des écoles primaires publiques iront à l'école quatre jours et demi par semaine.

Les horaires appliqués dès septembre 2013 dans les écoles municipales seront les suivants :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 8h00 à 11h30 et de 13h15 à 15h00 ;
- Les mercredis : de 8h00 à 11h00.

De 15h00 à 16h30 (les lundis, mardis, jeudis et vendredis), vos enfants pourront participer aux nouvelles activités périscolaires.

Participation financière des familles

La participation financière sera échelonnée de 10 à 16 € (*) pour une période de deux mois en fonction du quotient familial. Elle permettra une participation la plus large aux activités périscolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h00 à 16h30.

* Possibilité de payer par mois : (ex) une famille avec un barème à 10 € pourra payer 5 € par mois. Une dégressivité sera appliquée à partir du deuxième enfant.

ACTIVITES PERISCOLAIRES PROPOSEES

De 15 H 00 à 16 H 30

Activités sportives

- Athlétisme
- Boxe
- Echec et mat
- Football
- Gymnastique
- Handball
- Karaté
- Quilles
- Pétanque
- Tennis
- Tennis de table

Activités culturelles

- Atelier photo
- Atelier informatique
- Atelier dessin
- Atelier bilinguisme
- Atelier multimédia
- Atelier autour du Patrimoine et de la Mémoire
- Atelier d'expression et de création artistique
- Médiathèque
- Musique
- Scrabble
- Théâtre

Dès la rentrée de septembre, un programme d'activités sera proposé pour chaque école et sur une période de deux mois. A la fin de chaque période, la programmation pourra évoluer afin que chaque enfant inscrit puisse avoir accès à un maximum d'activités.

Les activités seront coordonnées par l'ASBH et encadrées par des animateurs qualifiés et des éducateurs spécialisés, en lien avec les associations partenaires dont voici la liste :

Partenaires sportifs : USF Athlétisme, Cercle Pugilistique, Echec et Mat, USF Football, Football Club du Creutzberg, SG Marienau, Football Club du Bruch, USF Gymnastique et Danse, USF Handball, Sporting Club Karaté de Forbach, Amicale Bouliste du Creutzberg, USF Tennis, USF Tennis de table.

Partenaires culturels : Médiathèque, Harmonie Municipale de Forbach, Société des Mineurs de Forbach, Scrabble Club de Forbach, Ecole Municipale de Théâtre Jacques Ropital, Le Castel Coucou, TV8 Moselle-Est, Les Arts Ladies, Die Furbacher, Association des Amis des Orgues de Forbach, Association des Anciens Combattants Victimes de Guerre (ACVG), Amicale des Porte-drapeaux.

Pour tout renseignement complémentaire, une permanence sera assurée par l'ASBH dans l'école de votre enfant selon le calendrier ci-dessous :

ECOLE PRIMAIRE DU WIESBERG	Mardi 25 juin de 14 à 17 heures
FOYER DU BRUCH	Mercredi 26 juin de 9 à 12 heures
CENTRE SOCIAL DE BELLEVUE	Mercredi 26 juin de 14 à 17 heures
ECOLE PRIMAIRE DE MARIENAU	Jeudi 27 juin de 9 à 12 heures
ECOLE PRIMAIRE DU CREUTZBERG	Jeudi 27 juin de 14 à 17 heures
ECOLE PRIMAIRE DE BELLEVUE	Vendredi 28 juin de 9 à 12 heures
ECOLE PRIMAIRE DU CENTRE	Vendredi 28 juin de 14 à 17 heures

Rappel : ce qui ne changera pas à la rentrée de septembre 2013

Un accueil des enfants est gratuitement assuré du lundi au vendredi dès 7h25.

Pendant la pause de midi, un service de cantines scolaires est proposé les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Le tarif de la prestation (repas + activités de 11h30 à 13h15) est échelonné de 5 à 6 € en fonction du quotient familial.

L'ASBH continuera à assurer une prise en charge des enfants qui le souhaitent de 16h30 à 18h00. La participation financière sera échelonnée de 1 à 2 € en fonction du quotient familial.

QUESTIONNAIRE

Mme / M. _____

Adresse : _____

N° de Téléphone fixe : _____ Portable : _____

Situation familiale

- Célibataire Marié(e) Pacsé(e)
 En concubinage Divorcé(e) Veuf(ve)

Situation professionnelle

- > Monsieur : A temps plein A temps partiel (taux : _____) Sans emploi

Profession : _____ Lieu de travail : _____

- > Madame : A temps plein A temps partiel (taux : _____) Sans emploi

Profession : _____ Lieu de travail : _____

Informations relatives aux enfants qui fréquenteront une école primaire de FORBACH à compter de la rentrée de SEPTEMBRE 2013.

Nom : _____ Prénom : _____

Sexe : _____ Date de naissance : _____

Ecole fréquentée _____ Classe : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Sexe : _____ Date de naissance : _____

Ecole fréquentée _____ Classe : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Sexe : _____ Date de naissance : _____

Ecole fréquentée _____ Classe : _____

Souhaitez-vous que votre (vos) enfant(s) puisse(nt) profiter du service de restauration scolaire de 11 H 30 à 13 H 15 ?

Oui Non

SI OUI : tous les jours occasionnellement

Nombre d'enfants : _____

=====

Souhaitez-vous que votre (vos) enfant(s) puisse(nt) profiter du service de l'accueil périscolaire de 15 H 00 à 16 H 30 ?

NOM et PRENOM de l'enfant	OUI	NON

ATTENTION : Le programme d'activités est établi par ECOLE et par période. L'inscription de l'enfant suppose que l'activité soit suivie assidûment.

=====

Souhaitez-vous que votre (vos) enfant(s) puisse(nt) profiter du service de l'accueil périscolaire de 16 H 30 à 18 H 00 ?

Oui Non

SI OUI : tous les jours occasionnellement

Nombre d'enfants : _____

Date et signature :

**CE QUESTIONNAIRE EST A COMPLETER ET A REMETTRE
A L'ENSEIGNANT(E) DE VOTRE ENFANT**

POUR LE 28 JUIN 2013 AU PLUS TARD

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : ☎ 03.87.84.30.35